

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n°:** DL53/2018

**Objet :** Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel pour 2019

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**Absents excusés :**

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BARSANTI (titulaire - CPS) ; M. BERNARD (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CAHAREL (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire - CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

**DATE DE CONVOCATION**

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : **41**  
PRESENTS : **21**  
VOTANTS : **21**

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**Délibération DL53/2018**  
**Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel pour 2019**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

**Vu** la note de présentation,

**Vu** le rapport moral et financier de l'Amicale du Personnel pour l'année 2018,

**Vu** la demande de subvention de l'amicale dont le but est d'œuvrer auprès des membres dans le cadre de l'action sociale,

**Considérant** l'intérêt pour le personnel du SIOM de pouvoir disposer des prestations sociales de l'amicale,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le versement d'une subvention de 17 000 € à l'Amicale du personnel du SIOM de la Vallée de Chevreuse pour l'année 2019.

**Indique** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019, secteur public, section fonctionnement,

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme



**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**  
Affichée le : **28 DEC. 2018**